



Depuis le 1^{er} janvier 2017 notre commune a rejoint l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et fait intègre donc le ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU)*.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer?

Tout d'abord **le transport scolaire** :

A partir de la rentrée scolaire, IDELIS devient votre interlocuteur pour les transports scolaires intégralement compris dans le ressort territorial du SMTU. Les circuits scolaires resteront, pour leur grande majorité, identiques à ceux de l'année scolaire 2016/2017 mais **le prix de l'abonnement scolaire jusqu'alors vendu au prix de 100 € par le Conseil départemental passera à 50 € (tarif en vigueur jusqu'au 31/07/17).**

Les parents d'élèves de notre commune dont les enfants utilisaient jusqu'alors les circuits scolaires Transports64 pour se rendre dans leur établissement ont reçu un courrier d'IDELIS au mois de Mai afin de leur expliquer les démarches à suivre.

Selon la situation individuelle des élèves (établissement scolaire fréquenté, transport dans ou en dehors de l'agglomération), il se peut que le transport scolaire soit assuré par IDELIS et/ou TRANSPORT64. Un formulaire d'inscription au transport scolaire joint au courrier adressé par IDELIS doit être retourné avant le 15 juillet.

Grâce à ce formulaire, IDELIS établira la carte et l'abonnement scolaire de votre (vos) enfant(s) (et le cas échéant un abonnement TRANSPORT64 vous sera également adressé gratuitement).

Si vous êtes concernés par le transport scolaire et que nous n'avez pas reçu ce courrier, n'hésitez à vous rapprocher de la Mairie ou d'IDELIS afin d'obtenir le formulaire de demande d'abonnement (le formulaire est téléchargeable) sur le site d'IDELIS : www.reseau-idelis.com

Le transport vers Pau et le cœur de l'Agglo :

- **La ligne Transports64 N° 802** (Pau-Artix) qui traverse notre commune sera dès le mois de juillet accessible au prix du réseau IDELIS. Ainsi le prix du voyage pour se rendre au cœur de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées sera de **1,30€ au lieu de 2€** actuellement (l'achat du titre de transport se fait auprès du conducteur).
- **Le transport sur réservation** : Parce que la mobilité est primordiale, à compter du 18 septembre prochain, un service de transport sur réservation sera disponible pour tous les habitants de la Commune. Sur simple appel auprès des services IDELIS, vous pourrez être pris en charge directement à votre domicile du lundi au samedi pour être déposé vers un point de correspondance du réseau IDELIS ou encore vers des points d'arrêts situés à proximité des principaux pôles de vie de nos territoires.

Pour davantage de renseignements sur les services, les horaires, les itinéraires, les titres de transport : www.reseau-idelis.com ou 05.59.14.15.16 (du lundi au vendredi de 8H30 à 18H).

* Arbus, Aressy, Artigueloutan, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie en Béarn, Billère, Bizanos, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lee, Lescar, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Montardon, Morlaàs, Navailles-Angos, Ousse, Pau, Poey de Lescar, Rontignon, Saint Faust, Sauvagnon, Sendets, Serres-Castet, Serres-Morlaàs, Sirois, Uzein, Uzons.